

“Tous les décrets qui devaient passer cet été passeront”

Provocation ou hasard ?

Décumul. Le MR a déposé, mardi sur le coup de 16 h 37 au Parlement wallon, un texte visant à interdire le cumul entre le mandat de député et celui de bourgmestre (ou échevin ou président de CPAS) d'une ville de plus de 50 000 habitants. Le MR a-t-il cherché à provoquer Ecolo en déposant ce texte qui est évidemment très loin du décumul total exigé par les verts pour appuyer une majorité alternative en Wallonie ? C'est ce que l'on pense, avec des nuances, chez les verts wallons. Au MR, on parle de hasard et évoque un texte rédigé il y a plusieurs semaines. **S.Ta.**

■ La ministre de l'Education tient à rassurer son secteur : le gouvernement travaille en dépit de la crise politique.

■ Elle dit par ailleurs qu'une réforme du décret Inscription pourrait être relancée.

Entretien Bosco d'Otreppe

Elle ne le dira pas, mais si le CDH reste au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la ministre de l'Education Marie-Martine Schyns (CDH) sait qu'elle devrait rester en place. Aucun parti ne souhaitera s'emparer de ce poste à haut risque à l'approche des élections, et le CDH est conscient que la continuité est une condition importante à la réussite du Pacte d'excellence. C'est donc une ministre soucieuse de pérenniser ses réformes qui sort dans “La Libre”, en prenant soin de ne fermer la porte de la majorité ni au MR, ni à Ecolo, ni à Défi.

Avant la crise politique, des acteurs de l'enseignement redoutaient une rentrée scolaire chaotique. Comment, aujourd'hui, rassurer le terrain face aux nombreux dossiers qui doivent être bouclés avant le 21 juillet ?

En expliquant que le Parlement continue de fonctionner, et que le gouvernement travaille. Ce dernier s'est réuni trois fois en moins de deux semaines, et les activités parlementaires reprennent leur cours. Tous les textes qui devaient passer avant le 21 juillet passeront. La réforme de l'encadrement différencié sera votée le 5 juillet. Le texte concernant le cours de citoyenneté dans le secondaire et les assouplissements du même cours dans le primaire arrivera également en juillet sur les bancs du Parlement.

Le Parlement votera ces textes sans problème ?

Beaucoup de dossiers font consensus. Notre méthode a toujours été de travailler avec le terrain, puis de chercher des accords au Parlement sans nous figer dans des postures majorité contre opposition. Par ailleurs, le groupe socialiste est soucieux d'avancer, notamment sur les premières mesures du Pacte concernant l'aide administrative pour les directeurs du primaire, et le renforcement de l'encadrement dans le maternel. Ces mesures seront également votées avant le 21 juillet.

Le Pacte est une réforme systémique, et la mise en question d'un aspect remet en cause l'ensemble de la réforme. Or, Ecolo et le MR s'interrogent sur des pans importants de la réforme. Cela vous inquiète-t-il en vue d'une future majorité ?

Le Pacte n'est pas une bible, mais une feuille de route qui repose sur des équilibres qui ont été discutés avec les acteurs du groupe central (l'organe, désormais appelé comité de concertation, qui chapeaute la réforme et représente les réseaux, les syndicats et les associations de parents NdR). Les acteurs du groupe central ont prouvé que des

ajustements du Pacte étaient possibles. Si de futurs partenaires se posent des questions, elles devront être posées auprès du groupe central. On pourra alors imaginer des ajustements en fonction des points d'équilibre importants qui doivent être maintenus.

Mais qu'est-ce qui relève des ajustements possibles et des points d'équilibre intouchables ? L'allongement du tronc commun est-il intouchable ?

L'allongement du tronc commun, et non le tronc commun dans son ensemble, a toujours fait débat. C'est pour cela que l'on a intégré le fait que l'on va évaluer sa mise en place de manière très précise. On doit continuer à travailler comme cela.

L'allongement du tronc commun n'est donc pas indispensable au Pacte ?

Il fait partie aujourd'hui des points d'équilibre. Je tiens aussi à rappeler que c'est le groupe central qui a ce rôle d'être le garant des équilibres. Du coup, quelle que soit la future majorité, ma volonté est de continuer de travailler avec le groupe central et avec le terrain. C'est la condition sine qua non de la réussite du Pacte.

Par ailleurs, la réforme du décret Inscription est souhaitée par le MR. Vous êtes prête à rouvrir le dossier ?

Nous sommes tout à fait ouverts à la discussion. Nous avons aussi des lignes directrices par rapport à d'éventuelles corrections, notamment sur le poids important accordé au critère géographique.

Mardi matin, dans “La Libre”, le constitutionnaliste Christian Behrendt expliquait que la suppression des Provinces engendrerait une discussion sur la régionalisation de l'enseignement. Vous le redoutez ?

J'ai toujours dit que la régionalisation de l'enseignement ne favorisera pas son efficacité. C'est très bien que certains veuillent supprimer les Provinces, mais ce que les Provinces font de bien, et elles sont un opérateur efficace en matière d'enseignement, il faut pouvoir le garantir d'une manière ou d'une autre.

Les institutions sont ainsi faites que vous portez une double casquette en étant à la fois ministre et cheffe du réseau d'enseignement Wallonie-Bruxelles (WBE). En vue d'une meilleure efficacité de ce réseau, il faut mettre fin à cette double casquette ?

Bien sûr, et des notes sont prêtes en ce sens. C'est important d'avoir une dissociation entre le pouvoir régulateur et le pouvoir organisateur du réseau WBE. Ce réseau mérite plus d'autonomie, comme les préfets de ses établissements. Mais attention, pour enregistrer ce changement, il faut une majorité des deux tiers au Parlement.

“Le réseau d'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles mérite plus d'autonomie.”

“Benoît Lutgen était conscient des difficultés en Fédération”

Formation initiale des enseignants, fusion UCL-Saint-Louis, cours de citoyenneté... Le travail n'était pas facile entre le PS et le CDH en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces difficultés ont-elles contribué au choix de Benoît Lutgen de mettre fin aux majorités ?

Oui. Certains dossiers avançaient difficilement, cela impactait notre volonté de progresser, et Benoît Lutgen en était conscient.

Huit jours après son geste, et alors que la crise s'enlise, ne vous arrive-t-il jamais de regretter ce qu'il a fait ?

Ce geste était une proposition qui venait de Benoît Lutgen et qui a été suivie par un bureau politique. On a expliqué pourquoi cela devenait très difficile de travailler avec le PS, aussi bien à cause des affaires que du blocage de certains dossiers. Maintenant, on doit avancer de manière constructive avec ceux qui sont ouverts à la discussion. C'est peut-être aussi le moment de réfléchir la politique autrement. C'est une opportunité.

Sans les socialistes, le CDH sera-t-il plus libre dans sa politique ?

Je le redis, on doit désormais réfléchir autrement. Nous sommes dans un moment politique où on peut se dire que les vieux clivages doivent être dépassés. J'observe d'ailleurs qu'une nouvelle généra-

tion en politique est prête à le faire. Si on peut généraliser la méthode que l'on concrétise avec le Pacte, une méthode participative qui ne se borne pas aux clivages politiques, alors on insufflera une nouvelle manière de faire de la politique et on répondra à la demande de toute une nouvelle génération. Cette méthode prend plus de temps mais quand les accords sont là, ils ont plus de poids.

Cette méthode s'accorderait-elle avec la mise en place d'un gouvernement minoritaire en Fédération ?

Je ne me prononce pas là-dessus. Pour l'instant, on travaille avec tous ceux qui ont envie d'avancer.

Néanmoins, pour quand, au plus tard, faut-il une majorité en Fédération ? Avant le 21 juillet ?

Non, car nous pouvons avancer avec le Parlement. Pour la stabilité, c'est mieux d'avoir un gouvernement, mais je ne doute pas que l'on va y arriver, mais que, si cela prend un mois de plus, nous nous en sortirons. A d'autres niveaux de pouvoir, nous avons déjà vu des blocages bien plus longs. Je fais cependant confiance à la responsabilité des différents partis.

Faut-il profiter de ce momentum politique pour revoir profondément le fonctionnement de la Fédération ? Ecolo propose notamment que les ministres de la Fédération soient issus des gouvernements régionaux ? Est-ce pour vous une bonne idée ?

Oui. Si ce n'est Jean-Claude Marcourt qui était aussi ministre régional, il n'y avait pas de ministre issu du gouvernement bruxellois lors de cette législature. Il faudra favoriser ce système de double casquette, il permet des ponts réels entre les différents gouvernements. Il y a là une réelle plus-value. Je pense que, dans l'immédiat, on peut imaginer plus de doubles casquettes et réfléchir ensuite à une refonte en profondeur de l'organisation de la Fédération.

Le MR veut passer de 19 à 13 ministres dans les entités fédérées

Voici les non-négociations les plus riches du monde... Officiellement, les libéraux et les humanistes ne sont pas rentrés dans le vif du sujet et, pourtant, les idées fusent. Mardi, le président du MR, Olivier Chastel, a rencontré de nouveau Benoît Lutgen, le président du CDH. Durant quatre heures, le chef des bleus a présenté sa vision en matière de bonne gouvernance et les mesures socio-économiques qu'il voudrait voir adoptées.

Moins de ministres en Fédération

Dans le volet “bonne gouvernance”, le MR a notamment mis sur la table la réduction du nombre de ministres dans les entités fédérées. Le CDH n'y est pas opposé même si, à ce stade, rien n'a été tranché. Pour rappel, en 2014, le PS, mis dans l'opposition au fédéral, s'était replié vers les gouvernements fédérés. Il fallait faire de la place: des postes de ministres avaient été créés, des “doubles casquettes” ministérielles avaient été supprimées. A commencer par la ministre-présidence commune entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB).

Au total, si on cumule le nombre de ministres francophones dans les entités fédérées, on est actuellement à dix-neuf. Le MR a fait ses comptes et propose de passer à treize. Donc six maroquins en moins. Comment ? En réintroduisant des doubles casquettes: les portefeuilles du gouvernement de la Fédération seront occupés par des ministres de la Région wallonne et de la Région bruxelloise. Par ailleurs, toujours en ce qui concerne le gouvernement de la FWB, le MR souhaite fusionner certaines compétences jugées trop faiblardes pour justifier un portefeuille à part entière (le Budget, l'Aide à la jeunesse, etc.).

Pour la constitution de nouvelles majorités, il ressort de la rencontre Lutgen-Chastel qu'il ne devrait pas y avoir de solution séparée pour la Wallonie. Le président du MR privilégie une solution pour les trois gouvernements concernés et semble préférer qu'une troisième formation entre dans la danse en Wallonie (Ecolo). A Bruxelles, le duo CDH-MR espère toujours convaincre Olivier Maingain, président de Défi, de larguer le PS.

F.C.

“Seul un jugement peut contraindre un élu à renoncer”

Marc Verdussen

Professeur de droit constitutionnel à l'UCL.

Marc Verdussen est professeur de droit constitutionnel à l'UCL. Il a pris connaissance de la réponse de Francis Delpérée, député CDH, à Olivier Maingain, président du parti Défi. M. Maingain a demandé, sur les antennes de la RTBF, au professeur Delpérée – qui a occupé la chaire aujourd'hui attribuée à Marc Verdussen – de contribuer, au prix d'une solution juridique innovante, à mettre l'inculpée Joëlle Milquet à l'écart du Parlement bruxellois.

M. Delpérée a répliqué qu'un député n'est pas un fonctionnaire, qu'il tient sa fonction d'une élection directe et que nul ne saurait l'en déchoir, mis à part un jugement qui le priverait de ses droits politiques, à savoir l'électorat, l'éligibilité et l'accès à une fonction publique. Aucun président de parti, de groupe ou de Parlement ne dispose de la moindre prérogative à cet égard, poursuit Francis Delpérée.

Marc Verdussen confirme. Une fois élu, un parlementaire n'est amené à abandonner son mandat qu'en cas d'incompatibilité (*“Il est nommé ministre ou juge à la cour constitutionnelle par exemple”*), de démission, de décès ou de perte de sa condition d'éligibilité à la suite d'une condamnation pénale assortie de la perte de ses droits civils et politiques, explique le professeur Verdussen. Lequel évoque une controverse au sujet du moment où cette déchéance sort ses effets : immédiatement ou à l'occasion des échéances électorales suivantes ? Pour le reste, même inculpé, un élu bénéficie de la présomption d'innocence, comme tout autre justiciable, et il ne peut être “dégommé” contre sa volonté. *“Dans le cas d'un ministre inquiété par la justice, ce n'est pas tout à fait la même chose, poursuit Marc Verdussen. Là, des considérations plus politiques entrent en ligne de compte.”*

Procédure de révocabilité

Certes, poursuit le professeur, certains Etats ont prévu une procédure de révocabilité des élus. Ils permettent à leurs citoyens de signer une pétition qui, si elle rassemble suffisamment de signatures, entraîne un référendum au terme duquel l'élu, qu'il soit local dans certains cas ou national dans d'autres, est désavoué ou non. Mais cette procédure (dite procédure de “recall”) est rare et elle a été critiquée par la commission pour la démocratie par le droit, dite encore commission de Venise. Cet organe du Conseil de l'Europe rend des avis sur les modifications constitutionnelles introduites par les Etats membres du Conseil. En 2007, l'Ukraine a voulu adhérer à la procédure de “recall”. La commission a jugé que cette procédure était contraire à la théorie du mandat représentatif qui, contrairement à celle du mandat impératif, estime qu'un élu représente l'ensemble de la population et n'a pas à être soumis au diktat des seuls électeurs de sa circonscription. Ceux-ci n'ont donc, selon la commission, pas de droits à faire valoir sur le maintien ou le retrait de son mandat.

Marc Verdussen précise qu'une éventuelle introduction d'une procédure de “recall” en Belgique nécessiterait une révision de la Constitution et des lois spéciales de réformes institutionnelles.

Prudent, il ne veut pas se prononcer sur la “sortie” de M. Maingain mais il dit ne rien trouver à redire à celle de son ancien professeur, Francis Delpérée. D'autres spécialistes estiment que M. Maingain connaît suffisamment son droit pour savoir que sa proposition ne tient guère la route et que son intervention doit être prise pour de la *“rhétorique politique”*.

J.-C.M.

L'ambiguïté du statut d'attaché parlementaire

En France, le Modem et le FN sont inquiétés par la justice pour avoir affecté certains collaborateurs de députés européens à des tâches qui n'avaient rien à voir avec le travail d'un attaché parlementaire. Mardi matin, dans "Le Soir", l'ex-sénateur Ecolo, Josy Dubié, invitait son ancien parti à mettre fin à un système quasiment similaire. Un système qu'il explique avoir subi lorsqu'il était sénateur : "J'avais droit à 2 ou 3 collaborateurs à temps plein. Mais le parti m'a dit : non, ce n'est pas comme ça que ça marche; tu as droit à un collaborateur à mi-temps, le reste est pour le parti. J'ai donc été obligé de signer des contrats pour des collaborateurs du parti que je n'ai jamais vus."

L'administrateur général d'Ecolo, Daniel Burnotte, apporte des nuances. "On ne peut pas comparer la situation des attachés parlementaires européens avec celle des attachés en Belgique et en Wallonie." Au Parlement européen, il existe des collaborateurs accrédités – qui travaillent au Parlement de Strasbourg ou de Bruxelles – et des collaborateurs locaux – qui travaillent dans le pays d'origine du député européen. Les premiers cités "sont payés directement par le Parlement européen et ont un statut similaire à celui d'un fonctionnaire européen. Les collaborateurs locaux sont soumis au droit national et sont rémunérés par un tiers payant dans le pays où il réside", expli-

que Delphine Colard, porte-parole du Parlement européen. Dans le cas du Modem, ce sont des assistants locaux qui sont visés. Dans le cas du FN, des locaux et des accrédités.

Une mutualisation des ressources

Revenant sur la situation des attachés parlementaires en Belgique, l'administrateur général d'Ecolo précise la manière de faire au sein de son parti: "Jusqu'en 1993, les partis politiques recevaient une dotation qui leur permettait d'engager du personnel. Une situation qui a posé certains problèmes. Depuis lors, ce sont les assemblées el-

les-mêmes qui gèrent ces contrats, même si c'est le député qui reste l'employeur. Chez Ecolo nous avons décidé de mutualiser les ressources. Cela permet d'avoir des gens spécialisés dans certaines matières. Ils travaillent avec tous les députés. Nous voulions une plus grande efficacité. Mais tous nos attachés travaillent pour les députés."

Une manière de faire que l'on retrouve dans tous les partis politiques, au CDH, au MR et au PS. On se souvient de cette députée CDH qui occupait également, dans sa commune, des fonctions scabinales

et qui faisait travailler l'une de ses collaboratrices dans sa commune. Que faisait-elle ? Travaillait-elle pour l'échevine ou pour la députée? Les choses n'étaient pas très claires.

Ces situations peuvent donc, parfois, provoquer des ambiguïtés. Comment contrôler, en effet, qu'un attaché parlementaire qui n'est pas présent au Parlement – "C'est le député qui décide où travaille le collaborateur", explique le greffier du Parlement wallon, Frédéric Janssens – travaille réellement pour celui-ci ? "Il est impossible humainement et financièrement d'exercer un contrôle sur l'activité des attachés parlementaires. Il n'existe pas non

plus de définitions précises", explique encore Frédéric Janssens qui considère, par ailleurs, qu'un attaché parlementaire peut, par exemple, exercer une fonction de chauffeur.

Le dernier mot reviendra à l'administrateur général d'Ecolo, Daniel Burnotte qui tient quand même à rappeler que Josy Dubié, lorsqu'il était sénateur Ecolo, "avait signé un contrat de réciprocité qui prévoyait ce système de mutualisation des attachés parlementaires. A l'époque, il ne l'a pas dénoncé."

Stéphane Tassin

Une manière
de faire que l'on
retrouve dans tous
les partis
politiques.